

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU
HAUT CHEMIN

6, Rue Dalotte
AVANCY
57640 SAINTE-BARBE

COMPTE-RENDU DE LA REUNION

03 87 77 04 06

SEANCE DU 22 JANVIER 2014

L'an deux mille quatorze, le 22 janvier à 20 heures 00, le conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle de VREMY, sous la présidence de Monsieur André HOUPERT.

ETAIENT PRESENTS:

BURTONCOURT : HOUPERT André, FICHARD Isabelle (T)
CHARLEVILLE SOUS BOIS : CRIDELICH Jérôme (T)
LES ETANGS : LEGENDRE Yves, REMION Jacky (T)
GABRIELE Egidio (S)
FAILLY: DALSTEIN Alain, TETERCHEN Roland (T)
ROUY Pascal (S)
GLATIGNY : STALLONE Victor, POZZOLI Catherine (T)
PAPA Roland, OHL Danielle (S)
SAINT-HUBERT : HARAMBOURE Jean (T)
SAINTE-BARBE : PERRIN Christian, SCHRECKLINGER Didier (T)
BORNEMANN Gérard (S)
SANRY LES VIGY : STEMART André BLAISE Philippe (T)
WAGNER Martine (S)
SERVIGNY LES STE BARBE : SIMON Nadia (T)
STEC René (S)
VIGY : MAIRE Danièle, GUILLIOT Anne-Laure, BOULANGER
Hervé (T)
VRY : KLEIN Michel, (T)

ABSENTS EXCUSES:

CHARLEVILLE SOUS BOIS : LOSSON Jacqueline,
HAYES : BOURY Claude, KEIL André (T)
SAINT-HUBERT : SALLERIN Roland (T)
SERVIGNY LES STE BARBE : CHRISTOPHE Jean-Louis (T)
VRY : POTIER Fabien (T)

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Annie VIROT

**DC N°001/2014 CONVENTIONS RELATIVES A LA FACTURATION, A L'ENCAISSEMENT
ET AU VERSEMENT DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT PAR LA
SOCIETE MOSELLANE DES EAUX**

Après avoir entendu l'exposé du Président et après avoir pris connaissance des projets de convention de la société mosellane des eaux concernant la facturation, l'encaissement et le versement de la redevance d'assainissement à la communauté de communes pour les communes de Charleville sous Bois, Faily, Glatigny, Hayes, Sainte-Barbe, Servigny les Ste Barbe, et Sanry les Vigy

Le conseil communautaire, après en avoir, délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTTE ces propositions de convention avec la Société Mosellane des Eaux.

AUTORISE le Président à signer ces conventions.

DC N°002/2014 CONVENTION RELATIVE A LA FACTURATION, A L'ENCAISSEMENT ET AU VERSEMENT DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT PAR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE BASSE-VIGNEULLES ET FAULQUEMONT.

Après avoir entendu l'exposé du Président et après avoir pris connaissance du projet de convention du Syndicat Intercommunal des Eaux de Basse-Vigneulles et Faulquemont concernant la facturation, l'encaissement et le versement de la redevance d'assainissement à la communauté de communes pour la commune de Les Etangs.

Le conseil communautaire, après en avoir, délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTTE la proposition de convention avec le Syndicat Intercommunal des Eaux de Basse-Vigneulles et Faulquemont.

AUTORISE le Président à signer cette convention.

DC N°003/2014 PRIX DE VENTE DES TERRAINS DE LA ZONE ARTISANALE.

Après avoir entendu l'exposé du Président, et avoir pris connaissance de l'estimation des domaines

FIXE à l'unanimité le prix de vente des terrains de la zone artisanale située à Avancy à 4.300 € HT l'are.

AUTORISE le Président à entreprendre les démarches nécessaires à la vente de ces terrains.

DC N°004/2014 MISE EN PLACE DU RAM EN PARTENARIAT AVEC LE CIAS DE LA RIVE DROITE ET LA CAF.

Après avoir entendu l'exposé du Président,

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

DONNE un accord de principe pour la mise en place d'un contrat enfance jeunesse, d'une convention avec le CIAS de la rive droite et une délégation de service public pour la gestion du relais d'assistantes maternelles.

DC N°005/2014 COMMISSION ASSAINISSEMENT.

Le Président propose qu'une commission « assainissement » soit créée afin de réaliser les cahiers des charges pour l'entretien des réseaux d'assainissement, des lagunes et des stations d'épuration.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

NOMME :

- Monsieur André HOUPERT
- Monsieur Didier SCHRECKLINGER
- Monsieur Jean HARAMBOURE
- Monsieur Hervé BOULANGER
- Monsieur Roland TETERCHEN
- Monsieur Yves LEGENDRE
- Monsieur Fabien POTIER

DC N°006/2014 AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE PRESTATION DE SERVICE POUR L'EXPLOITATION DE LA STATION D'ÉPURATION DE VIGY.

Le Président informe le conseil communautaire qu'un marché de prestation de service pour l'exploitation de la station d'épuration de Vigy lie la commune de Vigy à la Société Mosellane des Eaux. Il précise que cette convention doit faire l'objet d'un transfert à la Communauté de Communes du Haut Chemin compétente en matière d'assainissement au 1^{er} janvier 2014 et propose d'y inclure le poste de relèvement et la station d'épuration de Faily ainsi que la station d'épuration de Méchy.

Le conseil communautaire après avoir pris connaissance du projet d'avenant et en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à signer l'avenant N°1 au marché de prestation de service avec la Société Mosellane des Eaux.

DC N°007/2014 CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AUTOROUTIER CONCEDE PAR LA MISE EN PLACE D'UNE CANALISATION DE TRANSPORT DES EAUX USEES EN PEHD DE DIAMETRE 300.

Le président informe le conseil communautaire qu'il est nécessaire de passer une convention avec la sanef pour la mise en place d'une canalisation de transport des eaux usées en PEHD de diamètre 300 à LES ETANGS.

Le conseil communautaire, après avoir pris connaissance du projet de convention avec la SANEF, et en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTTE le projet de convention avec la SANEF

AUTORISE le Président à signer cette convention.

DCN°008/2014 PROJET DE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DE L'AGGLOMERATION MESSINE.

Après avoir pris connaissance du dossier du schéma de cohérence territoriale de l'Agglomération Messine et avoir entendu les explications du Président,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DONNE un avis favorable au schéma de cohérence territoriale de l'Agglomération Messine arrêté en date du 12 décembre 2013

DCN°009/2014 ADHESION AU SYNDICAT MIXTE POUR LA FIBRE OPTIQUE

Consciente des enjeux liés au développement d'une offre internet à Très Haut Débit pour l'avenir de son territoire, la Communauté de Communes du Haut Chemin a réalisé une étude visant à définir les solutions techniques, économiques et juridiques permettant d'aboutir à des solutions de Très Haut Débit pour tous ses habitants avec 2 brins par foyer.

Dans ce contexte, la démarche initiée par le Conseil Général de la Moselle avec l'adoption d'un Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique, portant un projet de création d'un Syndicat Mixte Départemental en charge d'exercer la compétence aménagement et développement numérique sur le territoire des collectivités membres.

A ce stade des réflexions en cours, le Conseil communautaire se prononce en faveur du principe de l'adhésion à ce futur Syndicat Mixte Départemental, sous réserve de l'approbation ultérieure des dispositions statutaires associées.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Charge le Président d'en informer le Conseil Général de la Moselle.

Pour extrait conforme,
AVANCY, le 24 janvier 2014
Le Président,



André HOUPERT.